

**La ville du Blanc-Mesnil recrute
Pour les centres municipaux de santé
un « Masseur-kinésithérapeute à temps non complet » (H/F)**

MISSIONS

Réaliser les actes de soins de kinésithérapie et rééducation selon les prescriptions, recommandations et techniques validées pour l'exercice de l'art, en respect des actes de la nomenclature professionnelle.

ACTIVITES

- Réaliser les actes de soins en optimisant les présences pour répondre au mieux aux attentes des usagers et besoins du service kinésithérapie
- Être le référent, pour la direction, concernant les évolutions de la profession et du rôle que peuvent jouer les kinésithérapeutes dans la globalité des soins aux personnes
- Être l'interlocuteur en soins kinésithérapies et rééducation des équipes soignantes et des usagers des centres de santé municipaux
- Suivre les stocks de la qualité et de l'homologation des matériels utilisés, ainsi que les commandes de consommables
- Organiser le planning de soins individuels du praticien
- Établir la demande de prise en charge
- Effectuer sur prescription médicale des actes de gymnastique médicale, de massage, de rééducation fonctionnelle et motrice. Conduire des actions de prévention
- Assurer et transmettre le bilan d'activité du service à la direction
- Participer à l'information des personnels

COMPETENCES

- Connaissance du réseau de soin local et des réponses potentielles : médecins, rééducateurs, hôpitaux et centre de rééducation..
- Connaissance des implications en centre de santé
- Sens du contact et de relation avec les patients et autres professionnels
- Sens de la communication et de la transmission
- Capacité à travailler en équipe
- Respect des consignes et obligations administratives
- Discrétion, respect du secret professionnel et du devoir de réserve
- Sens de l'organisation
- Sens de l'écoute

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Lieu d'exercice définit par la direction
- Ouverture du service le samedi
- Déplacements dans le cadre des activités
- Lieux d'affectation multiples
- Temps non complet : 26,25/35^e

CADRE STATUTAIRE

Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Directeur des centres de santé municipaux